



GRANDE CARIÇAIE

Le sort des chalets sera rediscuté l'an prochain

VINCENT BÜRGI

C'est un nouvel épisode qui débute pour les 180 chalets, dont 120 sur sol fribourgeois, présents dans les réserves naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel. Le canton de Vaud a annoncé lundi par voie de communiqué qu'une feuille de route précisant le sort de ces constructions doit être présentée durant le premier semestre 2016. Ce programme d'action, élaboré conjointement avec les autorités fribourgeoises, devra obtenir l'approbation des Conseils d'Etat des deux cantons. «Cela pourrait prendre un peu plus de temps sur Fribourg, pour des raisons de procédure», explique Cornelis Neet, directeur général de l'environnement du canton de Vaud. Cette étape politique franchie, des précisions seront fournies aux propriétaires et aux communes concernées.

Construits par des privés entre 1920 et 1962, avant que la réserve naturelle de la Grande Cariçaie ne soit créée, ces chalets sont depuis plus de 30 ans au cœur d'un épineux conflit. Alors que les propriétaires tiennent à conserver ces résidences secondaires, bénéficiant de droits ou d'autorisations à bien plaisir échus, les autorités des deux cantons souhaiteraient mettre ces secteurs de réserve en conformité avec la législation fédérale sur la protection de la nature. En 2013, la

Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) avait recommandé le démantèlement de ces chalets. Un préavis ensuite confirmé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). «Le but est bien de les supprimer à terme», confirme Cornelis Neet.

Les propriétaires des chalets ne l'entendent toutefois pas de cette oreille. Julien Spacio, vice-président de l'Association des riverains de la rive sud du lac de Neuchâtel et du lac de Morat (ARSUD), se dit «attristé et fâché de ne pas avoir eu de réponse aux demandes d'entretiens adressées aux autorités vaudoises». Il estime notamment que les arguments des cantons «ne tiennent pas la route» et ajoute que les tribunaux n'ont jamais annulé les contrats-nature.

Devant permettre aux propriétaires de rester sur les lieux sous de strictes conditions, ces dispositions émises par les deux cantons avaient été attaquées en justice en 2009 par des organisations de protection de l'environnement. Des tribunaux cantonaux et le Tribunal fédéral (TF) avaient finalement bloqué l'entrée en vigueur de ces contrats. «L'histoire n'est pas terminée. Dès que cette feuille de route nous sera transmise, nous allons saisir les tribunaux», assure Julien Spacio. I

AVENCHES

L'UDC brigue deux sièges

VINCENT BÜRGI

Huit candidats, dont quatre socialistes, deux radicaux et deux représentants de l'Union démocratique du centre-Paysans, artisans et indépendants (UDC-PAI), sont désormais en lice pour occuper les sept sièges de la Municipalité d'Avenches. Le groupe UDC-PAI a dévoilé hier son ticket pour les élections communales du 28 février prochain. Pascal Buache, municipal sortant, et Nathan Lüthy, actuel président du Conseil communal, ont été choisis pour figurer sur la liste. Disposant actuellement d'un seul représentant à l'Exécutif avenchois, le groupe UDC-PAI affiche donc ses ambitions avec cette liste. Dans un communiqué, le parti estime que «les atouts des deux candidats sont leur disponibilité et leur bonne connaissance de la région.» I

LES CANDIDATS

> **Pascal Buache**, 51 ans, maraîcher à Avenches, municipal depuis 2011.
> **Nathan Lüthy**, 48 ans, agriculteur à Donatyre, actuel président du Conseil communal d'Avenches, conseiller communal depuis 2011.

MONTILIER

LACabane, un lieu de ralliement pour 100 000 francs



Propriété de la commune, le pavillon lacustre nécessite notamment le remplacement de sa structure porteuse. CHARLES ELLENA - A

Cent collaborateurs recherchés

PAYERNE • La surveillance du ciel helvétique 24 heures sur 24 entraînera la création d'une centaine d'emplois sur la base aérienne militaire.

LISE-MARIE PILLER

Polymécaniciens, électroniciens ou automatismes... Les responsables de la base aérienne de Payerne vont ratisser large parmi les métiers liés à l'aviation militaire. Il s'agit d'engager une centaine de personnes afin de mettre en place une surveillance aérienne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 (LL du 23 mai 2015), dont la première étape débutera le 4 janvier 2016.

«Nous avons déjà engagé une vingtaine de nouveaux collaborateurs», explique Benoît Studemann, responsable de la base aérienne de Payerne. «Concernant le recrutement, nous voulons privilégier la région. Il est toujours appréciable de travailler avec des personnes qui n'ont pas une longue route à faire». Ce personnel viendra ainsi s'ajouter aux 290 employés présents sur la base aérienne.

Prévue par étapes (voir ci-après), la surveillance du ciel permanente demandera un relais d'équipes toutes les huit heures. Deux pilotes et trois mécaniciens travailleront à proximité de deux F/A-18 et prêts à décoller en permanence tandis que treize autres personnes assureront des tâches telles que la révision des avions et la préparation de l'aérodrome.

Impacts sur la région

Le bruit de réacteurs de F/A-18 pourra survenir durant le week-end dès 2017 ou également durant la nuit dès 2019. «Nous ne décollerons que pour des urgences et nous demanderons à chaque fois si la mission vaut vraiment la peine de réveiller toute la population de la Broye», rassure Benoît Studemann. «Il faut aussi relever que peu d'avions volent durant la nuit et que la surveillance permanente aura un effet dissuasif, un peu comme les radars incitent les conducteurs à la prudence.» Le colonel Jérôme d'Hooghe, membre de la direction de la police aérienne, ajoute que «durant la pause estivale de la base aérienne, les avions décollent de Meiringen (BE) et d'Emmen (LU)».

Mais quelle sera l'augmentation concrète des vols ? Si la fréquence est difficile à définir, le colonel concède que le nombre d'interventions sera certainement multiplié par deux. «Pour l'instant, nous effectuons 30 à 40 missions urgentes par an», précise-t-il. Denis Chassot, président de l'Association pour la sauvegarde des intérêts des communes riveraines de l'aérodrome de Payerne, se montre pour sa part confiant: «Nous n'avons aucun moyen de nous opposer à une décision politique fédérale que je juge compréhensible. Dès lors, notre rôle sera de veiller à ce que les interventions d'urgence soient justifiées.»

Barrières et champs

Les barrières situées sur les routes de Moredun et de Payerne, qui traversent la piste d'aviation, pourront quant à elles être fermées à toute heure. «Lorsqu'un avion décollera sur alerte, les barrières se fermeront pour se rouvrir lorsqu'il sera revenu», indique Benoît Studemann. Le colonel ne cache pas sa



Le colonel Jérôme d'Hooghe est membre de la direction de la police aérienne. ALAIN WICHT

volonté de racheter les deux tronçons de route pour les fermer, ceci afin d'éviter les éventuels accidents tels qu'une panne de voiture ou une barrière restée ouverte par inadvertance. Des négociations sont en cours avec les communes concernées.

Une autre difficulté se posera avec les agriculteurs fauchant les terrains situés entre les pistes. Ces derniers devraient pouvoir quitter rapidement le site en cas d'alerte. Louant 12 hectares depuis une année, Jacques Rüttimean de Bussy (FR) envisage l'avenir avec sérénité. «La surveillance permanente demandera certainement une organisation différente mais je sais que je peux sortir du site en 2 ou 3

minutes si l'on me prévient par téléphone. Le problème concernera plutôt les éventuelles balles rondes, qui ne pourront peut-être pas toutes être évacuées à temps.» I

LES ÉTAPES VERS UNE SURVEILLANCE AÉRIENNE PERMANENTE

- > **1^{re} phase** 8 h-18 h du lundi au vendredi dès le 4 janvier 2016.
- > **2^e phase** 8 h-18 h durant toute la semaine dès 2017.
- > **3^e phase** 6 h-22 h durant toute la semaine dès 2019.
- > **4^e phase** 24 heures sur 24 durant toute la semaine dès fin 2020. LMP

CLAUDE-ALAIN GAILLET

Le dernier vestige d'Expo.02 a mal aux pieds. L'une des sept cabanes qui, sur l'artéplage de Morat, constituaient le projet des Eglises nationales «Un ange passe», repose sur neuf piliers en bois enfoncés dans l'eau. Ces pilotis sont aujourd'hui en mauvais état et toute la structure, qui avait été conçue comme une construction éphémère, doit être renforcée. Selon une première estimation de la commune de Montilier où est situé ce pavillon lacustre, il en coûtera 100 000 francs. L'assainissement consistera notamment à remplacer les supports en bois par des piles en béton. Ces travaux devraient se dérouler durant l'hiver 2017, lorsque les eaux sont basses.

Conçue par l'architecte parisien Jean Nouvel, cette cabane en acier rouillé a été achetée et entretenue par la commune après l'exposition nationale. Durant une douzaine d'années, cet espace de 5 mètres sur 7 a accueilli régulièrement des expositions, à raison de quatre ou cinq par année. Ces anima-

tions étaient gérées par un petit groupe de bénévoles. Celui-ci a souhaité passer la main.

L'idée est de pérenniser cette construction comme lieu culturel et de rencontre. Pour faciliter la levée de fonds, le Conseil communal a ainsi fondé en juillet dernier l'association LACabane, également chargée d'animer le lieu. Outre des expositions, la surface au-dessus de l'eau peut aussi servir de cadre à des manifestations intimistes, comme des lectures, ou privées, comme des apéritifs d'entreprise voire des mariages.

Sobre dans sa forme, la cabane fait désormais partie du patrimoine local. Si quelques citoyens du cru la considèrent toujours comme «une verrue», ainsi qu'ils l'ont exprimé récemment en assemblée communale, la plupart des habitants l'ont adoptée et «veulent continuer», assure Lukas Vogelsang, vice-président de l'association LACabane. «Au fil des années, c'est devenu un lieu identitaire. J'ai été surpris des réactions positives

qui se sont exprimées lors de l'assemblée communale. Pour moi, c'est une expérience très intéressante de voir comment ce village où il y a eu beaucoup de nouveaux arrivants ces dernières années, s'approprie cet objet. Les nombreuses réactions positives des touristes contribuent aussi à la prise de conscience des habitants de Montilier qu'il y a là quelque chose de valeur», observe-t-il.

LACabane peut compter sur une réserve de 20 000 francs, constituée par l'équipe d'animateurs sortante. Comme maître d'ouvrage, la commune apportera aussi son écot, dont le montant reste à déterminer. L'association va chercher à obtenir les fonds manquants auprès de sponsors, de mécènes et de fondations, en louant le pavillon, en y organisant des événements mais aussi par les cotisations de ses membres. Elle en compte une vingtaine à ce jour. «Nous espérons avoir une cinquantaine de nouvelles adhésions par année», indique Lukas Vogelsang. I